

COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 5 novembre 2025

L'an 2025, le 5 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

Présents : M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

Quorum : calcul du quorum $15:2=8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 11 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Absents : Mme Alexandra TAUPIN, MM. Nicolas BOITEUX , Baptiste TAUPIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine SAUVAT

Ordre du jour :

- point sur les travaux
- point sur les finances
- projet place : modification des plans
- mise aux normes du système campanaire de l'église
- raccordement de l'assainissement de l'ancienne poste
- participation aux frais de scolarité des communes extérieures
- personnel communal
- questions diverses

Approbation du procès- verbal du 24 septembre 2025

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

I – Point sur les travaux

- **Des travaux ont été effectués au cimetière par l'agent technique:**
 - travaux de nettoyage
 - peinture des grilles
 - fleurissement
- Plusieurs voitures sont entrées dans le cimetière. La fermeture des grilles pour interdire l'accès aux voitures, qui abîment les allées, est à prévoir.
- **Travaux sur le monument aux morts :** Nous sommes en attente d'un devis d'un tailleur de pierres.
- L'entretien des **haies et accotements** a été fait.

II- Point sur les finances

• Eglise

- DETR : Le dossier a été envoyé et reçu. La subvention est en cours de mise en paiement.
- Subvention de la Région en partenariat avec la Fondation du Patrimoine : Le dossier a été envoyé et reçu. La subvention est en cours de mise en paiement.
- Contrat cadre du Conseil départemental : Le dossier a été envoyé et la subvention de 20 000 € a été payée.
- Subvention Communauté de Communes : Le dossier a été envoyé et reçu. La subvention est en cours de mise en paiement.

• Terrain multisports

- ANS : le dossier a été envoyé et reçu. En attente de pièce complémentaire (photo d'une plaque avec logo des financeurs).

Des renseignements seront pris auprès de l'imprimerie Comm et Créa concernant la réalisation d'une plaque.

- DETR : Le dossier a été envoyé et reçu. La subvention est en cours de mise en paiement.

• Réaménagement de la place

- Amendes de police : La somme de **32 000 €** a déjà été touchée.
- Une avance de la région de **15 000 €** a été versée.

III- Projet place : modification des plans

Monsieur le Maire présente les **mises à jour du projet** et le plan actualisé :

- Ajout du secteur au nord-est de la place (cheminements, bande plantée, stationnements)
- Intégration des eaux pluviales de l'église dans l'enrobé drainant
- Intégration d'un cheminement carrossable en pavé joints gazon au nord du projet

Monsieur le Maire détaille le **coût global** du projet. Il se décompose comme suit :

- Lot VRD – Part commune (Tranche ferme + Tranche optionnelle)
 - Tranche ferme (TF) : 255 917,26 € HT
 - Tranche optionnelle (TO) : 71 641,00 € HT
 - Total Lot VRD : 327 558 € HT

Une plus-value de 8 418 € HT peut être ajoutée si les gradins sont réalisés en béton désactivé au lieu du stabilisé

- Lot Espaces verts – Part commune (toutes tranches)
 - 55 708 € HT

- **Part commune globale : 383 268 € HT**

Les subventions sont à diminuer de ce montant (fond-vert, amendes de police etc..)

Le département prend en charge le montant de l'enrobé de la route.

Concernant les subventions, les matrices fournies par le maître d'œuvre permettent de calculer les surfaces éligibles à l'AESN (Agence Nationale de l'Eau Seine-Normandie) soient 2 706 m² éligibles. Pour rappel, la subvention est d' environ 50€/m² déconnecté et 5€/m² en pleine terre.

Deux ans d'entretien sont pris en charge concernant les espaces verts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les modifications du plan et et le nouveau plan de financement du projet de réfection de la place.

Une réunion avec les financeurs est à prévoir.

IV– Mise aux normes du système campanaire de l'église

Suite au passage du campanaire pour la remise en route des cloches à la fin des travaux de l'église, il nous a été indiqué :

- que des travaux de remise au normes étaient nécessaires
- que le moteur de la petite cloche était hors service
- que les battants étaient très abîmés et risquaient d'endommager les cloches
- que le système de pilotage/commande de l'horloge devait être changé
- que des pigeons s'introduisaient dans le beffroi occasionnant des dégâts

Un premier devis a été demandé à l'entreprise Bodet :

- commande : 4308.00€ (option location : 1044.00€/an)
- mise en conformité électrique : 5580.00€
- moteur de la cloche : 2496.00€
- battants : 7146.00€

soit un total de 19530.00€

A cela s'ajoute un contrat de service s'élevant à 603€/an si achat ou à 992.16€/an en cas de location.

Des devis supplémentaire seront demandés (à l'entreprise Heur'tech à Moulins). Ces travaux ne peuvent pas être programmés sur cet exercice budgétaire. Tout n'a pas vocation à être refait, des priorités devront être définies lors de l'élaboration du budget 2026.

V– Raccordement de l'assainissement de l'ancienne poste

- Le raccordement de l'ancienne poste au nouveau réseau est assez complexe., Il passe sous la cuisine, les WC et le couloir. Il faudrait cassé pour voir comment tout est fait exactement ce qui n'est pas facilement réalisable, le logement étant actuellement habité.
- Une possibilité de passage chez le voisin existe. Elle est cependant très coûteuse (8559€ quand le devis initial proposait 912€), oblige à la signature d'une convention

entre la commune et le particulier pour un passage de notre canalisation en domaine privé. Cela n'est jamais souhaitable en cas de problème dans les années à venir.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Tardivon présentant ses conditions à propos de cette convention.

- Des discussions sont engagées pour essayer de réaliser les travaux par l'intérieur du bâtiment.

VI- Participation aux frais de scolarité des communes extérieures

Le maire donne lecture d'un courrier du Maire de Lormes qui fait mention d'une délibération prise par le conseil municipal de Lormes le 3 octobre 2025 fixant le montant des contributions des communes dont certains enfants sont scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de Lormes. Il demande la signature d'une convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles 2024-2025 qui sont estimées pour l'école maternelle à 72 220.86€ et pour l'école élémentaire à 54 139.32€. Le maire de Lormes rappelle que la Commune de Lormes, par décision du Conseil Municipal en date du 28 juin 1990, prend à sa charge avant toute répartition- 10% des charges de fonctionnement.

Le montant de la contribution des communes aux charges des écoles s'élève à :

- école maternelle : 2579.32 (pour 28 élèves, 3802.58 21 élèves en 2023-2024)
- école élémentaire : 1061.56 (pour 51 élèves, 923.76 61 élèves en 2023-2024)

Deux élèves de Cervon étaient concernés en 2024/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, refuse de participer aux frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés à l'école de Lormes.

VII- Personnel communal

- Mme KLINGLER a été embauchée en tant qu'agent d'entretien, 13 heures par semaine annualisées pour un mois à renouveler, pour le ménage de l'école primaire, de la mairie et des salles des fêtes
- La secrétaire de mairie est en mi-temps thérapeutique à compter du 5 novembre 2025. Elle sera à son poste les mardis, mercredi, vendredi et samedi matin et les jeudi après-midi. (soit 17heures par semaine et 30 mn pour les conseils municipaux). Un agent contractuel pour assurer le complément devra être embauché à compter du 1er décembre. Les missions de secrétariat seront réparties entre les deux agents afin d'assurer la continuité du service.

VIII- Questions diverses

- **Avenir de l'école** : Les effectifs sont en baisse. Une réflexion doit être engagée avec les parents, puis avec d'autres communes.
- **Cimetière** : Les opérations concernant la procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon doivent se poursuivre. Une commission se réunira le 15 novembre.

Un devis sera demandé aux Pompes Funèbres De Souza pour l'ajout de cases au columbarium

- **Logement de la mairie** : Les travaux vont bientôt commencer.
- **Chemins du Tacot** : Une réunion aura lieu vendredi 7 novembre. M.Roy y assistera.
- **Fin du permis d'expérimenter** : La mise en place de la voiture électrique en autopartage n'aura pas lieu en raison de la difficulté à obtenir une assurance. Les points positifs de l'expérience sont la réussite du dispositif des vélos électriques en autopartage et l'élaboration du flyer "mobilités" par Jessica Brignola du PNM qui recense tous les moyens de déplacement à partir de Cervon. Celui-ci sera inséré dans le bulletin de janvier.
- **Cérémonie du 11 novembre** : Elle aura lieu dans les conditions habituelles avec une chorale des enfants de l'école. Le défilé partira à 11 h de la mairie. Un moment convivial au club clôturera la cérémonie.
- **Noël des enfants de la commune** : Il aura lieu le 14 décembre en partenariat avec le COFeP. En ce qui concerne les cadeaux, le budget sera réévalué jusqu'à 15 € si besoin.
- **Récompenses aux diplômés de 2025** : Le montant des bons "Nièvre Achat Plaisir" est maintenu à 30 €. Ils seront distribués à l'occasion de la cérémonie des vœux de la municipalité, le 3 janvier 2026. L'annonce est passée dans le bulletin municipal de novembre.
- **Bulletin de janvier** : Il sera élaboré dans les conditions habituelles. Une demande de devis pour l'impression sera faite par Mme Sauvat auprès de l'imprimerie Comm et Créa.
- **Location de la salle des fêtes au club de foot de Corbigny** : la salle des fêtes sera mise à disposition à titre gratuit le 28 novembre 2025.

Dates à venir :

- prochain conseil municipal : mercredi 17 décembre à 20 h
- commission pour le cimetière : samedi 15 novembre à 9 h 30
- cérémonie des vœux : samedi 3 janvier 2026

La séance est levée à 23 h 10